

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU 10 Septembre 2020

OBJET

N° 25/2020

Désignation des  
représentants du  
syndicat Crussol-Pays  
de Vernoux au Syndicat  
Numérien

Ainsi fait et délibéré les jour, mois  
et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Président  
Olivier AMRANE



Document transmis à la Sous-  
Préfecture de TOURNON

le.....  
publié et notifié

le.....  
ACTE RENDU EXECUTOIRE  
(Article L 2131-1 du CGCT)

Le Président  
Olivier AMRANE

L'an deux mille vingt, le dix septembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Saint-Maurice en Chalencon**, sous la présidence de M. Olivier AMRANE.

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 39

Qui ont pris part au vote : 44

Date de convocation du Comité : 03 Septembre 2020

**Etaient présents :** MM. ALIBERT Christian, AMRANE Olivier, BASSET Fabrice, BERNARD Guislain, BONNEFOY Philippe, BOUVIER Gilbert, CHABOUD Stéphan, CHAMBONNET Daniel (Suppléant), CHAREYRON André, CIMAZ Michel, COMTE Jean-Paul, DARNAUD Mathieu, de TRUCHIS Michel, DEFAIVRE Claude, DELOCHE Michel, DIETRICH David, DROGUET Xavier, DIRAND Gilles, FABRIS Albano (Suppléant), FRECHET Marcel, GIBAUD Philippe, JULIEN Brice, JULIEN Marcel, KERENFORT Jean-Paul, LAFAGE Stéphane, LEBRE Gilles, MOUNIER Maxence, REYNAUD Régis, RICOU-CHARLES Yvan,  
Mes ALLEMAND Bertille, BESSET Véronique, BSERENI Stella, CHAMBON Ghislaine, MACHISSOT Ginette, PEYROUSE-VETTER Roselyne, PRALY Thérèse, ROSSI Bénédicte, SIMON Anne, TRACOL Germain.

**Suppléants non votants :** M. LA RUSSA Gilbert  
Mes GARNIER Marielle, MAYER Maryane,

**Etaient excusés :** MM. BOUCHARDON Benoit, BRUN Gilles, CHARRETTE Joël, COULMONT Hervé (pouvoir M. DEFAIVRE Claude), MOUNIER Fabrice (Pouvoir M. KERENFORT Jean-Paul), ROMAIN Christian (Pouvoir M. RICOU-CHARLES Yvan)  
Mmes CAUBET Caroline, DEMAS Barbara (pouvoir M. DEFAIVRE Claude), MATHIEU Clémence (Pouvoir M. de TRUCHIS Michel)

**Secrétaire de séance :** Mme CHAMBON Ghislaine

**LE RAPPORTEUR : Monsieur le Président.**

Il est rappelé que le Syndicat adhère depuis le 05 décembre 2019 au Syndicat Mixte Numérien dans le cadre de l'utilisation de la plateforme GéoArdèche pour la cartographie de la DECI.

A ce titre, le syndicat fait partie du 5<sup>ème</sup> collège électoral, en conséquence, le Comité Syndical doit désigner en son sein un délégué qui viendra constituer le collège électoral composé d'un électeur par syndicat concerné (à ce jour 14 syndicats).

Parmi ces 14 délégués, 4 seront élus au scrutin de liste majoritaire à un tour pour siéger lors des séances de Conseils Syndicaux (environ 4 par an).

Le collège électoral se réunira au siège du Syndicat Mixte à Le Pouzin sur convocation du Président du syndicat.

Un électeur membre du collège électoral empêché à cette réunion eut donner une procuration écrite de voter en son nom à un autre membre du collège électoral.

**Syndicat d'Eau Potable  
Crussol - Pays de  
Vernoux  
(Ardèche)**

**OBJET**

**N° 25/2020**

**Désignation des  
représentants du  
syndicat Crussol-Pays  
de Vernoux au Syndicat  
Numérien**

Il est donc proposé aux représentants des communes concernées d'élire leur délégué au Syndicat mixte Numérien.

**DELIBERATION :**

Le Comité Syndical, ouï son rapporteur, après en avoir délibéré, à *l'unanimité* :

**Article 1** : décide, à l'unanimité, de procéder à l'élection d'un délégué du syndicat auprès du Syndicat mixte Numérien.

**Article 2** : les résultats de l'élection sont les suivants.

Délégué Titulaire : M. ALIBERT Christian

Délégué Suppléant : M. BERNARD Guislain

Ainsi fait et délibéré les jour, mois  
et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Président  
Olivier AMRANE



Document transmis à la Sous-  
Préfecture de TOURNON

le.....  
publié et notifié

le.....  
**ACTE RENDU EXECUTOIRE**  
(Article L 2131-1 du CGCT)

Le Président  
Olivier AMRANE

